

Thème 2 : Les droits de l'enfant et les droits de l'homme

Leçon 2 : Les droits à l'éducation

Tout enfant a droit à l'éducation. Pour cela, l'Etat et les parents ont le devoir **d'assurer l'éducation de l'enfant**.

L'Etat doit :

- Construire des écoles
- Donner les fournitures scolaires aux élèves.
- Former et recruter beaucoup d'enseignants.

Les parents doivent aussi :

Inscrire tous leurs enfants à l'école (les garçons comme les filles)

Je dois exercer mon droit à l'éducation en **allant toujours à l'école**.

Exercice d'application

1) Ecris vrai ou faux dans chaque case.

a) L'Etat et les parents ont le devoir d'assurer l'éducation de l'enfant :

L'Etat doit :

- Détruire les écoles
- Construire les écoles
- Construire les hôpitaux
- Donner les fournitures scolaires aux élèves
- Construire des routes
- Former et recruter beaucoup d'enseignants

b) Les parents doivent :

- Laisser leurs enfants à la maison
- Inscrire leurs enfants à l'école
- Ne pas inscrire les filles à l'école
- Payer les fournitures scolaires de leurs enfants

2) Entoure la bonne réponse

Tout enfant doit exercer son droit à l'éducation :

- En restant à la maison
- En allant au champ
- En allant à l'école